



Contestation de naturalisation

Par **sinclair**, le **17/11/2012** à **15:22**

Un employeur (particulier) a-t-il la faculté de contester / s'opposer à la procédure de naturalisation (française) d'un de ses employés à domicile, du fait de la constatation de fautes graves dans l'exercice de son emploi (donnant lieu à une procédure de licenciement pour faute grave) et d'un état d'esprit général visant clairement à 'profiter des acquis sociaux' du pays d'accueil, sans aucune véritable volonté d'intégration?
merci par avance